MRC des Pays-d'en-Haut

Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)

ANNÉE DE RÉFÉRENCE

2022

M. Joël Badertscher
Directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

	MESURES	TERRITOIRE VISÉ	2022
1.	**Optimiser les coûts de collecte et de transport tout en favorisant la réduction des gaz à effet de serre.**		
1.1	Implanter un (deux) centre(s) de transfert.	MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge, MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut	L'étude a été réalisée. Le centre de transfert n'est plus d'actualité due au manque de rentabilité économique et d'acceptabilité sociale.
1.2	Favoriser la réduction de la fréquence de collecte des déchets.	Tous	La collecte est mensuelle depuis 2020 pour la période hivernale (novembre à avril) pour tout le territoire résidentiel, soit 20 collectes au lieu de 26. Les calendriers sont consultables en ligne avec les outils développés pour encourager la réduction des déchets et l'optimisation du tri. Depuis 2020, le site de traitement des déchets a également été changé afin de réduire les coûts de collecte et les gaz à effet de serre.
1.3	Mettre en place des ententes régionales concernant les écocentres pour optimiser les coûts de transport des conteneurs et la disposition des matières.	Tous	L'étude de 2018 avait pour objectif d'étudier et d'établir un diagnostic sur le réseau d'écocentres de la MRC et de chacun des écocentres. La MRC a délégué sa compétence sur les écocentres aux municipalités locales (encore en vigueur). Mais dû aux coûts élevés, le projet d'écocentre régional avait été mis de côté. En 2022, la MRC souhaitait mettre à jour le diagnostic et a octroyé le mandat à une firme externe. Cette mise à jour visait à revoir le réseau d'écocentres de la MRC et les recommandations formulées afin de prendre en considération les récents développements en matière d'écocentres, comme l'ajout de nouveaux produits visés par la responsabilité élargie des producteurs , les nouvelles bonnes pratiques, les nouveaux débouchés et autres innovations, sans évidemment oublier le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement. Le rapport final est attendu en 2023.

1.4	Accompagner le secteur ICI pour développer des stratégies de réduction des coûts de transport (ex. : concertation, négociation commune, etc.).	Tous	Un projet avec Synergie économique Laurentides a débuté en mars 2019. Le but étant d'approcher les ICI pour les sensibiliser à la réduction de l'enfouissement et le meilleur tri. Une ressource à temps plein a été engagée pour toute la durée du projet, elle permet notamment de faciliter l'implantation du recyclage et du compostage et optimise les installations avec parfois des conteneurs partagés entre plusieurs ICI. Une fois le projet terminé, la MRC a procédé à la consolidation de l'emploi de l'agent afin de poursuivre le travail auprès du secteur ICI.
1.5	Implanter l'apport volontaire dans les secteurs ciblés.	Tous	Plusieurs lieux d'apport volontaire (LAV) en place et de nombreux autres dans le nouveau contrat de collecte 2018-2023.
2.	**Optimiser les coûts des services offerts en gestion des matières résiduelles.**		
2.1	Faire le choix d'un modèle de gestion régional des matières résiduelles (ex.: déclaration ou délégation de compétences, création d'une régie).	MRC des Pays-d'en-Haut	Déclaration de compétences sur l'ensemble de la GMR depuis l'automne 2015.
2.2	Évaluer la possibilité de regrouper des appels d'offres de biens ou de services.	Tous	La MRC octroie les contrats pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement, la fourniture de contenants (exception pour les conteneurs semi-enfouis)
2.3	Effectuer des appels d'offres uniformes et/ou regroupés.	Tous	
2.4	Interdire des bacs à déchets supplémentaires.	Tous	Règlement adopté en 2019 et toujours en vigueur.
2.5	Fournir gratuitement un bac de récupération plus grand ou un deuxième bac.	Tous	Les citoyens, après évaluation de leur besoin et une inspection terrain ont accès gratuitement à un second bac de récupération.
2.6	Évaluer les offres de service de réduction à la source et de réemploi versus les services de recyclage et compostage des matières	Tous	La MRC participe au fonctionnement de l'organisme Synergie économique Laurentides (SEL) dont le but est de réduire des déchets (Symbiose industrielle, économie circulaire).

2.7	Évaluer et, s'il y a lieu, acheter des déchiqueteurs pour les déchets de bardeaux et de bois.	Tous	Aucune action réalisée, la MRC a délégué sa compétence sur les écocentres aux municipalités locales.
3.	**Uniformiser la réglementation sur l'ensemble du territoire et en assurer l'application.**		
3.1	Élaborer une liste des matières acceptées et refusées par les services de collecte (déchets, matières recyclables, matières organiques, résidus domestiques dangereux, encombrants et services écocentres) en lien avec les objectifs et insérer le PGMR dans la réglementation.	Tous	Les listes sont distribuées aux citoyens via leur calendrier de collecte et accessibles sur le site www.lespaysdenhautrecyclent.com, les citoyens peuvent également communiquer avec la ligne Info-Collecte de la MRC. Un règlement sur la gestion des matières résiduelles a été adopté en 2019.
3.2	Fournir un règlement type pour tous les secteurs afin d'obliger au tri et à la récupération, en intégrant les bannissements.	Tous	Un règlement sur la gestion des matières résiduelles a été adopté en 2019.
3.3	Réviser, contrôler et effectuer le suivi des règlements.	Tous	Un règlement sur la gestion des matières résiduelles a été adopté en 2019, le règlement est mis à jour annuellement avec l'actualisation des calendriers de collectes.
4.	**Prévoir des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble des secteurs.**		
4.1	Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication annuel conjoint entre les MRC et les régies qui identifie différents outils de communication auprès des secteurs.	Tous	La MRC possède un site internet dédié uniquement à la gestion des matières résiduelles www.lespaysdenhautrecyclent.com. Des communications sont réalisées régulièrement sur le site internet de la MRC et les réseaux sociaux, les municipalités relayent l'information. Un soutien est apporté pour des besoins de communication spécifiques (panneaux, affiches, articles dans bulletin...) de manière sporadique.
4.2	Allouer un montant annuel par porte dédié aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour le secteur résidentiel, et un budget annuel pour les autres secteurs.	Tous	Le budget comprend déjà des montants pour l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Le développement du site internet, les outils de communication, des capsules web, la formation de patrouilles vertes, sont des exemples d'ISÉ réalisés avec ces budgets. La ligne info-collecte unique pour toute la MRC est en fonction depuis 2018. En 2022, trois ressources dédiées répondent à toutes les questions relatives à la GMR et pour les plaintes liées aux collectes 1 855 PDH-RECY

4.3	Mettre sur pied une table de concertation pour les secteurs ICI et CRD qui offre un réseautage entre ces secteurs afin de développer un maillage et des débouchés locaux.	Tous	Aucune action spécifique en 2022.
5.	**Créer un comité de suivi à la mise en œuvre du PGMR conjoint.**		
5.1	Transformer le comité d'élaboration du PGMR conjoint en comité de suivi afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PGMR conjoint.	Tous	Aucune réunion n'a été réalisée.
6.	**Favoriser la mise en place de politiques d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV pour le secteur résidentiel et les édifices municipaux**		
6.1	Rédiger un guide d'élaboration de politiques d'acquisition pour le secteur municipal.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
6.2	Promouvoir les achats locaux.	Tous	Aucune action spécifique réalisée par la MRC. Certaines municipalités ont des Politiques d'achats responsables (local)
6.3	Promouvoir les événements écoresponsables pour les municipalités et le secteur ICI.	Tous	Aucune action spécifique réalisée par la MRC. Certaines municipalités réalisent des événements écoresponsables
6.4	Promouvoir des activités visant la réduction à la source et le réemploi s'appliquant plus particulièrement aux autorités locales et régionales.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
7.	**Optimiser l'offre de services de collecte des matières recyclables (contenants, emballages et imprimés) afin de desservir l'ensemble des secteurs**		
7.1	Évaluer l'offre de services actuelle et les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multi logements à desservir.	Tous	Les contrats de collectes prennent en charge davantage d'ICI.
7.2	Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du papier et du carton et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées.	Tous	La difficulté à trouver des employés saisonniers spécifiquement en matières résiduelles a nécessité un changement d'approche avec les municipalités. Les villes ont procédé à l'embauche de ressources environnementales couvrant plusieurs mandats, et la MRC procède à la formation spécifique pour la GMR. Cependant, trois ressources dédiées à la ligne Info-Collecte permettent de sensibiliser les citoyens, et une autre dédiée aux ICI. Également trois inspecteurs terrains contribuent à sensibiliser les citoyens lors de différentes interventions sur le territoire.

8.	**Évaluer la possibilité de récupérer des matières non-acceptées dans la collecte sélective actuelle.**		
8.1	Trouver des débouchés pour les matières visées.	Tous	Le projet de récupération des plastiques #6 est toujours en place à l'écocentre de Saint-Sauveur. Depuis 2021 la municipalité de Sainte-Anne-des-Lac a mis à la disposition des citoyens des bacs roulants de 1100 litres à l'hôtel de Ville pour le #6.
8.2	Évaluer les possibilités de récupérer ces nouvelles matières.	Tous	En partenariat avec Synergie Économique Laurentides, un projet pilote de récupération de pellicule de plastiques de bateaux permis de recycler plus de 2500 kg. Les roues des bacs roulants sont parfois composées de matériaux non recyclables. Afin d'optimiser la qualité des matières envoyée au centre de tri, les inspecteurs terrains les démontent entièrement, récupèrent le maximum de composantes pouvant être réemployées, les roues de caoutchouc sont stockées depuis 2021. Un recycleur est venu collecter plus de 3000 kg de roues afin qu'elles soient valorisées.
9.	**Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales.**		
9.1	Cibler les endroits où l'ajout d'équipement de récupération est nécessaire.	Tous	Lors de la construction du centre sportif, des ilots de tri à 3 voies ont été implantés.
9.2	Soutenir les municipalités dans la réduction des poubelles « orphelines » dans les aires publiques municipales et lors d'activités municipales sporadiques.	Tous	Création d'ilots de tri compacts pour les événements municipaux, tant intérieur qu'extérieur. Distribution et mise à disposition auprès des municipalités de «chapeaux bacs» et d'outils de communication pour permettre le tri des 3 matières lors activités municipales.
10.	**Promouvoir la mise en place de programmes favorisant la réduction à la source des matières organiques.**		
10.1	Favoriser la mise en place d'herbicyclage, de feuillicyclage et de compostage domestique.	Tous	Les communications produites par la MRC véhiculent ce message. Des publications spécifiques sont rédigées selon la période de l'année.
10.2	Créer une table de concertation des organismes et entreprises concernées afin de promouvoir les bonnes pratiques alimentaires pour réduire au maximum le gaspillage alimentaire et les résidus organiques.	Tous	Aucune action spécifique réalisée

11.	**Optimiser l'offre de services de collecte des matières organiques pour les secteurs résidentiels et ICI.**		
11.1	Implanter la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel.	MRC des Pays-d'en-Haut	Toutes les municipalités sont desservies en collecte de matières organiques.
11.2	Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination des matières organiques et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous	La difficulté à trouver des employés saisonniers spécifiquement en matières résiduelles a nécessité un changement d'approche avec les municipalités. Les villes ont procédé à l'embauche de ressources environnementales couvrant plusieurs mandats, et la MRC procède à la formation spécifique pour la GMR. Cependant, trois ressources dédiées à la ligne Info-Collecte permettent de sensibiliser les citoyens, et une autre dédiée aux ICI. Également trois inspecteurs terrains contribuent à sensibiliser les citoyens lors de différentes interventions sur le territoire.
11.3	Évaluer l'offre de services actuelle, les besoins d'implantation de services adaptés selon le nombre et la taille des ICI et des multilogements à desservir et, s'il y a lieu, mettre en place de nouveaux services.	MRC des Pays-d'en-Haut	Une partie du travail est déjà fait et les nouveaux contrats de collecte (par bacs, conteneur ou CSE) répondent aux besoins de plusieurs ICI, grâce notamment à des fréquences variables selon les ICI et les saisons, de plus des collectes des matières organiques doublée par rapport au résidentiel pour certains ICI.
12.	**S'assurer d'avoir accès à des infrastructures de traitement des matières organiques.**		
12.1	S'assurer sur une base annuelle que tous les types de matières organiques (collecte à trois voies, boues de station d'épuration et boues de fosses septiques) aient un lieu de valorisation accessible.	MRC Pays-d'en-Haut	L'entente avec la régie d'Argenteuil-Deux-Montagnes est toujours en vigueur.
13.	**Approfondir les connaissances de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques.**		
13.1	Évaluer les avantages et les inconvénients de la municipalisation du service de vidange des fosses septiques.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
13.2	Élaborer et promouvoir un cadre de gestion uniforme sur le territoire (exigence d'une preuve de vidange des boues de fosses septiques).	Tous	Aucune action spécifique réalisée

13.3	Demander à toutes les villes et municipalités de transmettre annuellement les données aux trois MRC et aux deux Régies, quant à la vidange des boues.	Tous	À réaliser
13.4	Assurer le suivi avec les actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	Aucune zone agricole dans la MRC des Pays-d'en-Haut
14.	**S'assurer que les boues des stations d'épuration et les biosolides des usines de traitement des eaux soient valorisés.**		
14.1	Exiger la disposition des boues par valorisation ou par épandage, selon le territoire, dans les appels d'offres lors de la vidange des stations d'épuration.	Tous	n/a
14.2	Assurer le suivi des actions prévues dans le PDZA des MRC concernées.	Tous	Aucune zone agricole dans la MRC des Pays-d'en-Haut
15.	**Favoriser le développement de centres de réemploi de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).**		
15.1	Créer une table de concertation des organismes concernés afin de réaliser des études de faisabilité et un babillard d'échange de matières.	Tous	Non prévu en 2022
15.2	Réaliser des ententes d'échanges avec les écocentres et les centres de réemploi.	Tous	Aucune action spécifique réalisée, compétence municipale pour la gestion des écocentres.
15.3	Donner accès aux entreprises à un site de dépôt pour matériaux de construction pour petits et gros volumes.	Tous	Aucune action spécifique réalisée. Les modalités des matières acceptées dans les écocentres sont gérées par les municipalités.
15.4	Modifier la réglementation pour autoriser l'utilisation de matières pouvant être réemployées dans les projets de construction sur le territoire.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
15.5	Favoriser la déconstruction sélective.	Tous	Aucune action spécifique réalisée

16.	**Favoriser le développement de points de dépôt pour les objets en bon état tels que textiles, meubles, appareils et autres et en faire la promotion.**		
16.1	Créer une table de concertation avec les organismes concernés afin de mettre en place une banque de données des matières récupérées et de leur disposition.	Tous	Aucune action spécifique réalisée
17.	**Consolider les points de service des écocentres pour le secteur résidentiel.**		
17.1	Évaluer la mise en place d'un réseau d'écocentres.	MRC des Pays-d'en-Haut	Une étude a été réalisée en 2018 et mise à jour en 2022. Le rapport final est attendu en 2023.
17.3	Réviser l'offre de services de collecte porte à porte des encombrants de façon à optimiser les écocentres.	MRC des Pays-d'en-Haut	Le contrat de collecte 2018-2023 prévoit uniquement 4 collectes d'encombrants annuellement.
17.4	Bonifier le service des écocentres.	MRC des Pays-d'en-Haut	Délégation de compétence aux municipalités. Services différents d'une municipalité à l'autre.
17.5	Élargir l'offre des matières valorisées aux écocentres telles que le plastique numéro 6, la pellicule de bateau et les tissus.	MRC des Pays-d'en-Haut	Un projet de récupération des plastiques #6 est toujours en place à l'écocentre de Saint-Sauveur, la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs s'est équipée de deux bacs roulants de 1100 litres, ces bacs permettent la récupération des plastique numéro 6. En partenariat avec Synergie Économique Laurentides, un projet pilote de récupération de pellicule de plastiques de bateaux permis de recycler plus de 2500 kg. Cependant ce projet concernait uniquement une entreprise et n'est pas implanté dans un écocentre.
17.6	Poursuivre les activités de sensibilisation (ex. Patrouille verte) pour faire connaître entre autres le bannissement à l'élimination du bois et augmenter la qualité et la quantité des matières récupérées	Tous sauf MRC d'Antoine-Labelle - Secteur de la Rouge	La difficulté à trouver des employés saisonniers spécifiquement en matières résiduelles a nécessité un changement d'approche avec les municipalités. Les villes ont procédé à l'embauche de ressources environnementales couvrant plusieurs mandats, et la MRC procède à la formation spécifique pour la GMR. Cependant, trois ressources dédiées à la ligne Info-Collecte permettent de sensibiliser les citoyens, et une autre dédiée aux ICI.

			Également trois inspecteurs terrains contribuent à sensibiliser les citoyens lors de différentes interventions sur le territoire.
18.	**Favoriser l'implantation de centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le secteur commercial.**		
18.1	Poursuivre les discussions avec les entreprises qui désirent implanter des centres de tri CRD sur le territoire.	Tous	S/O
18.2	Exiger le lieu de valorisation des résidus de CRD lors de l'émission d'un permis de construction ou de rénovation.	Tous	S/O
18.3	Évaluer la possibilité d'envoyer les résidus CRD des écocentres aux centres de tri des CRD locaux.	Tous	S/O
19.	**Multiplier les points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus de technologies de l'information et des communications (TIC).**		
19.1	Évaluer les points de dépôts actuels et en ajouter, au besoin.	Tous	Délégation de compétence des écocentres aux municipalités.
19.2	S'associer aux organismes présents sur le territoire afin de faire la promotion de la collecte de ces matières et s'il y a lieu des lieux de réemploi.	Tous	X